

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur les développements au Moyen-Orient

[20-07-2004 | Déclarations PESC | Affaires générales et relations extérieures]

La Présidence de l'Union européenne exprime ses graves préoccupations quant aux récents développements survenus dans les Territoires palestiniens. La Présidence appelle les autorités palestiniennes à restaurer le calme dans les Territoires palestiniens. Elle réaffirme que l'Union européenne est disposée à aider l'Autorité palestinienne à assumer la responsabilité du maintien de la loi et de l'ordre, en particulier en améliorant sa police civile et ses forces de l'ordre.

La Présidence salue, dans ce contexte, la première démarche entreprise dans ce sens, à savoir le décret du Président de l'Autorité palestinienne visant à restructurer toutes les forces de police et de sécurité palestinienne et à les consolider par la constitution de trois services, chargés respectivement de la sécurité publique, de la police et du renseignement. Elle insiste vivement pour que l'Autorité palestinienne respecte ses obligations de la feuille de route et place tous les services sous le contrôle sans équivoque d'un Premier Ministre et d'un ministre de l'Intérieur dotés des pouvoirs nécessaires, dans le respect de la loi palestinienne. La restructuration doit être suivie d'actions immédiates et déterminées contre tous ceux qui sont impliqués dans le terrorisme.

La Présidence appelle Israël à mettre fin à ses incursions militaires dans la bande de Gaza, en particulier dans la zone de Beit Hanoun, et de s'abstenir de détruire les biens des Palestiniens. Si la Présidence reconnaît le droit d'Israël à défendre ses ressortissants, elle rappelle aussi l'obligation d'Israël à exercer ce droit dans les limites du droit international.

La Présidence salue une nouvelle fois la perspective d'un retrait israélien de la bande de Gaza, à condition qu'un tel retrait soit mis en œuvre dans le respect des éléments identifiés par l'Union européenne dans les conclusions du Conseil européen de mars 2004. La responsabilité du succès du retrait israélien de la bande de Gaza incombe aussi bien à Israël qu'à l'Autorité palestinienne. L'Union européenne approuve et soutient l'engagement du gouvernement égyptien et est prête à coopérer avec les parties pour un retrait complet.

La Présidence réaffirme sa conviction qu'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien n'est possible que par la voie de négociations politiques entre les parties et avec le soutien de la communauté internationale.